

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} décembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 novembre 2021, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, , Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneç, Pierre Guillon, Noëlle Brunerie, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Michel Forget a donné pouvoir à Gérard Jambou
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot à partir de 20h45
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron jusqu'à 19 h 00
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

10. **VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE A L'ANGLE DES RUES DE LA FRATERNITE ET DU PETIT LICHERN AU PROFIT DES EPOUX VETAL**

Exposé :

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section AN n° 272, M. et Mme VETAL, ont sollicité la Ville de Quimperlé pour procéder à l'acquisition d'une emprise de 20 m² environ faisant partie du domaine public communal.

Préalablement, le Conseil municipal réuni en date du 16 décembre 2020 a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement afin de l'intégrer au domaine privé de la commune conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

L'Association syndicale libre des copropriétaires du lotissement « des Hauts de Saint Jean » a donné son accord lors de son assemblée générale du 17 janvier 2017.

Un accord a été conclu avec M. et Mme VETAL demeurant 15, rue de la Fraternité à Quimperlé pour céder cette emprise à hauteur de 7€/m² net vendeur.

Les frais d'acte ainsi que les honoraires du géomètre relatifs à la réalisation du document d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

L'avis de France Domaine a été sollicité en date du 18 octobre 2021. L'avis est réputé favorable compte tenu de l'absence de réponse dans un délai de 30 jours.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la cession de cette emprise foncière au prix de 7€/m² net vendeur
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé

Avis favorable de la commission conjointe « Politique de la Ville et de l'Environnement » et « Réseaux, Travaux, Voirie, Eau et Lutte contre les inondations » du 16 novembre 2021

P.J. : plan

Décision : **Adoptée à l'unanimité**


Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ